



Fonction publique

Agissons pour les libertés syndicales

Les atteintes aux libertés syndicales se sont multipliées. Elles remettent en cause le droit syndical également dans la sphère de la Fonction publique. Il est urgent de les dénoncer, de revendiquer de nouveaux droits et moyens d'action au bénéfice de la lutte !

Le 8 février 2018, soyons toutes et tous à l'offensive !

Le droit syndical est un droit fondamental reconnu par le droit international, la Constitution et le Statut général des fonctionnaires. Il est inaliénable de la notion de fonctionnaire-citoyen garantissant une égalité de traitement aux usagers et concourant à des services publics de qualité.

Or, aujourd'hui, le travail des représentants du personnel est souvent entravé, voire réprimé. Les instances représentatives du personnel sont réunies, trop souvent, uniquement pour des modifications d'organisation des services, au mépris de la parole et des intérêts des personnels, au mépris de l'intérêt général. Souvent pour des raisons purement budgétaires, il nous est imposé des restructurations et des détériorations de conditions de travail inacceptables.

De même, nous constatons une marginalisation de l'action syndicale. Les moyens techniques et les droits syndicaux nécessaires à l'accomplissement des mandats sont remis en cause, voire non mis en œuvre.

Pire, nous constatons, dans le même temps, l'inflation des atteintes aux libertés syndicales, tels la liberté d'expression, l'exercice de l'activité syndicale, le droit de grève et de manifestations....

Or, ce sont le droit et les libertés syndicales qui nous ont permis et permettront des conquêtes sociales au bénéfice de toutes et tous !

Nous appelons nos syndicats des 3 versants de la fonction publique à utiliser la motion sur les libertés syndicales, afin de porter auprès des ministères et employeurs publics les revendications de la CGT :

- ✓ L'amnistie et le retrait des poursuites pour les représentants du personnel, les militants et personnels injustement pris à parti dans le cadre de leur activité syndicale ;
- ✓ Le respect du droit syndical et la réalisation d'une enquête sur les entraves et atteintes aux libertés syndicales et la mise en place d'indicateurs dans chaque secteur pour vérifier à tout moment la non-discrimination des militants notamment sur leur déroulé de carrière ;
- ✓ Le renforcement du droit syndical afin de mieux protéger les acteurs du dialogue social en leur donnant des moyens supplémentaires à l'accomplissement de leurs mandats ;
- ✓ L'ouverture de négociations.

La CGT, suite à sa demande, sera reçue le 8 février par le secrétariat d'Etat de la fonction publique. Elle y apportera les motions et les demandes d'amnistie.

Un rassemblement militant est prévu ce 8 février devant le Ministère de l'Action et les comptes publics à partir de 13 h 30, 139 Rue de Bercy, 75012 Paris, métro Bercy. Des prises de paroles et un débat y seront organisés jusqu'à l'arrivée de nos camarades cheminots en manifestation ce jour.